Note explicative du DFID (Ministère britannique du développement international) destinée au personnel et aux partenaires de mise en œuvre :

Protection contre l'exploitation, les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAHS) dans les programmes du DFID (Ministère britannique du développement international) pendant la pandémie de COVID-19

Durant les épidémies passées, les risques en matière de sauvegarde et de protection ont augmenté. Il a été prouvé que les femmes et les filles sont davantage exposées à diverses formes de violence basées sur le genre, les plus courantes étant la violence exercée par un partenaire intime, ainsi que l'exploitation et les abus sexuels[1]. Il est reconnu que la réponse au virus Ebola, qui a impliqué un afflux de nouveaux intervenants, a pu créer par inadvertance les conditions qui ont provoqué l'émergence d'actes d'EAHS.[2] La pandémie du COVID-19 est mondiale et d'une ampleur sans précédent, il est donc essentiel que les efforts de protection contre l'EAHS soient considérés comme salvateurs et non comme facultatifs, et que cela se traduise par un renforcement des mécanismes de responsabilisation et une augmentation des fonds dédiés à l'EAHS. **Les secteurs qui se développent dans le cadre des interventions de réponse, tels que ceux de la santé, de l'humanitaire, de la protection sociale, de l'éducation et des infrastructures, doivent être particulièrement vigilants et réactifs au risque d'augmentation de l'EAHS** en veillant à ce qu'elle soit un élément central de la réponse coordonnée. Le DFID doit continuer à respecter les normes internationales en matière d'EAHS[3] et afficher une tolérance zéro à l'égard d'une mauvaise gestion de l'EAHS pendant la pandémie de COVID-19.

Les données recueillies autour de qui sont ceux le plus à risque d'EAHS restent encore limitées mais indiquent que le problème est lié au genre avec les femmes et les filles qui seraient les plus exposées aux risques. **Des preuves anecdotiques commencent également à apparaître pour indiquer que d'autres groupes pourraient aussi être exposés à un risque accru, notamment les personnes handicapées, les minorités sexuelles et de genre et les garçons**. Il est donc essentiel que les stratégies de prévention de l'EAHS soient fondées sur une solide analyse de genre et d'intégration sociale. Ceci permet au personnel et aux partenaires du DFID de comprendre qui sont ceux/celles les plus exposés au risque d'EAHS pendant la pandémie de COVID-19, pourquoi et comment ils/elles sont les plus exposés, et de prendre des mesures de prévention et de réponse aux EASH. Il est particulièrement **important que le personnel du programme soit attentif aux individus qui pourraient être affectés par des inégalités multiples** qui les rendent plus à risque d'être exposés aux EASH, par exemple les femmes transsexuelles vivant dans les camps de réfugiés et les membres du personnel national qui vivent avec un handicap.

Les personnes les plus exposées aux risques d'EAHS pendant la pandémie de Covid-19 sont

- **Les femmes** sont susceptibles de courir un risque accru d'être exposées aux EAHS où les communautés voient un afflux de travailleurs masculins, avec la présence de besoins élevés. Par exemple, pendant la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest, des rapports ont fait état de travailleurs masculins qui profitaient des différences existantes en matière de pouvoir et des niveaux élevés en besoins matériels pour obliger les femmes et les filles à échanger des services sexuels contre de l'aide.[4] Les femmes qui sont à la tête d'un ménage et qui sont touchées par la pauvreté risquent de voir leurs stratégies d'adaptation sérieusement affectées par le confinement, ce qui conduit beaucoup d'entre elles à devoir recourir à des stratégies d'adaptation négatives telles que avoir recours à des relations sexuelles transactionnelles.[5] Les femmes qui sont obligées de se déplacer malgré les mesures de

confinement sont également plus susceptibles d'être vulnérables à l'EAHS aux mains des forces de sécurité chargés de faire respecter le confinement.[6]

- **Les filles, en particulier les adolescentes,** sont susceptibles de présenter un risque accru d'EAHS en raison à la fois de leur âge et de leur sexe. Les fermetures des écoles et l'impact économique du COVID-19 augmentent la probabilité que les adolescentes soient abusées ou finissent par être exploitées sexuellement pour pouvoir accéder aux ressources. Les réseaux de sécurité normaux des filles et leur accès aux mécanismes de signalement sont également susceptibles d'être affectés.[7] Les filles vivant et travaillant dans la rue, les filles ayant un handicap et les filles migrantes sont susceptibles d'être particulièrement exposées aux risques d'EAHS.
- **Les garçons** sont particulièrement vulnérables à l'EAHS en raison de leur âge. Les garçons peuvent connaître une augmentation d'EAHS à la suite de leur séparation de leurs tuteurs (en raison des exigences de quarantaine, ou de maladie grave/décès). La fermeture des écoles affectera également leur accès aux réseaux de sécurité, en particulier pour ceux les plus à risque, notamment les ménages dirigés par des enfants, les garçons séparés et non accompagnés, les garçons touchés par les conflits ou vivant dans des camps de réfugiés et les garçons vivant et/ou travaillant dans la rue.[8]
- **Les personnes ayant un handicap,** surtout les femmes ayant un handicap et les personnes souffrant de déficiences intellectuelles sont plus exposées au risque d'EAHS en raison de la discrimination généralisée dont elles font l'objet. En raison des normes sociales largement répandues, de nombreuses personnes ayant un handicap sont exclues de l'exercice d'un travail rémunéré et pourraient être obligées à recourir à avoir des rapports sexuels en échange de l'aide. Les personnes ayant un handicap sont également susceptibles de faire l'expérience de l'EAHS sur une plus longue période que les personnes non handicapées. Ceci est dû au fait qu'elles sont moins susceptibles d'être inclues dans les activités de sensibilisation sur la manière de signaler les EAHS et même lorsqu'elles révèlent un incident d'EAHS, elles ont moins de chances d'être crues[9].
- **Les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transsexuelles (LGBT),** sont susceptibles d'être exposées à un risque accru d'EAHS en raison de discrimination économique, sociale et politique généralisée dont elles font l'objet. Les travailleurs humanitaires LGBT courent également un risque élevé d'éprouver d'EAHS.[10]
- **Les personnes touchées par des situations de crises actuelles et émergentes, notamment celles qui sont dans des camps de réfugiés ou qui fuient la violence** sont susceptibles d'être particulièrement exposées au risque d'EAHS. Cela est dû au fait qu'elles dépendent davantage des travailleurs humanitaires pour obtenir de l'aide et qu'elles ont moins de chance d'avoir accès aux informations sur l'EAHS.[11]
- **Les femmes qui travaillent dans la prestation de services de première ligne (comme dans le cadre de la réponse en matière de santé),** sont susceptibles d'être vulnérables à des niveaux déjà élevés de violence au travail, y compris l'EAHS perpétrés à la fois par des collègues, des patients et des parents de patients. Cette situation risque de s'aggraver en raison des niveaux élevés de stress dus au COVID-19, d'une concentration du pouvoir au sein du système de santé et d'une pénurie d'équipements de protection individuelle (EPI).[12]

Protection contre l'EAHS : Assurer la prévention et les mesures d'intervention pendant la pandémie de COVID-19

Bien que **la pandémie du COVID-19 n'apporte pas de nouvelles exigences en matière d'EAHS, la situation actuelle exige que tout le personnel de programme accorde une attention particulière en raison du risque accru d'EAHS au sein de leurs programmes**. Le DFID s'attend à ce que le personnel des programmes continue à suivre les processus standard du DFID pour aborder les EAHS dans leurs programmes. Ceci inclus l'exercice d'une diligence raisonnable accrue (y compris la diligence raisonnable pour la protection des enfants, le cas échéant) et de veiller à ce que la conception des programmes soit fondée sur une analyse de genre et d'intégration sociale actualisée qui tienne compte des risques liés à l'EAHS. Notez que les dispositions de la règle intelligente 17 du DFID pour les urgences humanitaires s'appliquent également aux programmes et aux modifications relatives au COVID-19 et un DDA officiel peut être réalisé après le décaissement des premiers fonds, mais l'SRO du programme doit s'être assuré que les risques éventuels sont proportionnels aux résultats attendus du programme. Tous les rapports d'EAHS liés aux programmes du DFID doivent être immédiatement signalés à l'adresse courriel reportingconcerns@dfid.gov.uk.

Afin de soutenir la protection contre l'EAHS, le personnel en charge des programmes doit :

- **Faire preuve de leadership dans l'ensemble de leurs programmes de lutte contre l'EAHS en communiquant régulièrement l'importance de la prévention et de la réponse aux EAHS à l'ensemble des partenaires.** Le DFID doit s'assurer que les partenaires sont à la fois conscients du risque accru d'EAHS et qu'ils continuent à donner la priorité à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde à travers toutes les adaptations liées au COVID-19 (y compris la vérification de l'ensemble du personnel et des associés à court et à long terme, la signature des codes de conduite et la formation de tout le personnel). Il est essentiel que, même en cas d'augmentation rapide et d'embauche de personnel à court terme, la prévention des EAHS soit intégrée durant la vérification et la formation avant le déploiement du personnel et des associés.

- **Soutenir les partenaires pour qu'ils s'alignent sur les mécanismes de coordination de la prévention des EAS (PEAS) dans le pays, lorsque cela est possible.** Les réseaux PEAS inter-agences sont normalement présidés par le coordinateur humanitaire/coordinateur résident des Nations Unies, soutenu par un coordinateur PEAS.[13] Lorsque ceux-ci ne sont pas encore opérationnels, le personnel du programme doit encourager les partenaires à se mettre en relation avec d'autres réseaux pertinents, par exemple ceux qui travaillent sur la protection des enfants ou sur la violence basée sur le genre.[14]

- **Veiller à ce que les budgets des programmes permettent de se protéger contre les EASH.** Au début d'un nouveau programme, la protection contre les EAHS devrait être budgétée sur la base de l'évaluation du risque de survenance d'EAHS. Les programmes existants peuvent nécessiter des révisions budgétaires (dans le cadre de l'allocation actuelle des ressources) afin de garantir la prévention et la réponse appropriée aux EAHS. Ceci pourrait inclure une allocation de fonds qui serait utilisée pour faire venir des experts techniques.

- **Identifier tout nouveau risque d'EASH liés au programme,** en tenant compte des risques d'EAHS spécifiques liés au COVID-19. Le personnel de programme doit réfléchir aux circonstances où le programme est susceptible d'avoir de grandes différences de pouvoir, car c'est dans ces cas-là que les risques liés aux EAHS sont accrus. Une attention particulière devrait être accordée à l'identification des risques liés aux EAHS dans le cadre des programmes de santé, de l'aide humanitaire, de la protection sociale, de l'éducation et des infrastructures, et le personnel des programmes devrait reconnaître que l'EAHS peut se dérouler en ligne et hors ligne. Avec l'évolution vers une gestion et une mise en œuvre des programmes à distance, le personnel des programmes doit être conscient des nouveaux risques que cela entraîne, notamment les difficultés accrues à identifier les actes répréhensibles, à aider les survivants à accéder aux services, à mener des enquêtes et à assurer une responsabilisation adéquate pour les populations touchées. Le personnel du programme doit concevoir des stratégies pour atténuer ces risques, ce qui peut inclure la recherche de moyens créatifs pour communiquer avec les populations en situation de confinement, l'exploration de la possibilité d'enquêtes à distance, si nécessaire, et le partenariat avec des groupes de défense des droits des femmes ou d'autres prestataires de services locaux qui sont encore en mesure de fonctionner.

Pour soutenir les rapports et les réponses aux EASH, le personnel de programme doit :

- **Veiller à ce que les partenaires examinent comment les membres de la communauté peuvent accéder aux informations programmatiques sur les procédures de sauvegarde, comment signaler une plainte et comment accéder aux services associés (y compris ceux qui peuvent avoir des difficultés à accéder aux mécanismes officiels, tel que les femmes, les filles et les garçons, et les personnes ayant un handicap).** Les mesures de confinement et d'isolement sont susceptibles de limiter l'accès de nombreuses personnes aux messages et aux services vitaux de lutte contre l'EAHS. Le personnel de programme doit aider les partenaires à utiliser différentes méthodes de communication en insistant sur le fait que l'aide est toujours gratuite et sur la manière de signaler un problème, par exemple par le biais de téléphones portables et de programmes radio. Les programmes doivent également examiner comment les membres de la communauté peuvent signaler en toute sécurité, y compris pendant les périodes de confinement. La méthode de signalement en personne peut encore être préférable dans certains contextes où les niveaux d'analphabétisme en informatique sont très élevés, où les femmes et les filles n'ont probablement pas accès aux téléphones portables ou lorsque la méfiance à l'égard du signalement est un problème. La dénonciation interne au sein des organisations doit également être envisagée lorsque le personnel travaille principalement à distance, car les individus peuvent être réticents à utiliser les réseaux virtuels.

- **Le soutien aux survivants et aux dénonciateurs doit continuer à être une priorité dans tous les programmes financés par le DFID.** Le DFID devrait encourager les partenaires à se lier avec les possibilités existantes au niveau national pour dresser la liste des services encore en place pour soutenir les survivants

d'EASH. Lorsque les Nations Unies ont nommé un coordinateur PEAS, ce mécanisme devrait être encouragé. De même, les services VBG et de protection de l'enfance doivent être considérés comme une partie essentielle de toute réponse humanitaire à la pandémie du COVID-19 vers laquelle les survivants d'EAHS peuvent être orientés, ainsi que les victimes et les survivants de violence à l'égard des femmes et des filles et d'abus d'enfants. Dans les contextes où la fourniture de services est inégale, le personnel de programme doit examiner s'il existe une possibilité au sein de leur programme ou de leur bureau de pays de soutenir l'amélioration de la fourniture de services aux survivants d'EASH.

- **Veiller à ce que tous les problèmes de sauvegarde liés aux programmes financés par le DFID soient signalés rapidement à reportingconcerns@dfid.gov.uk et que les partenaires prennent tous les rapports au sérieux et prennent les mesures appropriées pour enregistrer, enquêter et soutenir les survivants**. Le confinement ne doit pas servir d'excuse pour ne pas aider les survivants à accéder aux services de sécurité et de sauvetage ou pour retarder les enquêtes. Les options d'enquêtes à distance peuvent également être considérées comme une mesure provisoire lorsque cela est possible. L'équipe d'enquête du DFID (Safeguarding Investigations Team - SIT) est à votre disposition pour vous conseiller et pour vous aider.

Pour plus d'informations

Guide sur la sauvegarde dans les programmes financés par le DFID durant la pandémie du COVID-19
Pages « Safeguarding Insight » du DFID
IASC 2020 Note technique provisoire : Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) lors de la réponse au COVID-19 - Version 1.0
IASC 2020 COVID-19 : Comment inclure les personnes marginalisées et vulnérables dans la communication des risques et l'engagement communautaire

Les problèmes de sauvegarde doivent être signalés via :

+44 1355 843747

reportingconcerns@dfid.gov.uk

[1] Fraser, E. (2020) Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls, VAWG Helpdesk Research Report No. 284. London, UK: VAWG Helpdesk http://www.sddirect.org.uk/media/1881/vawg-helpdesk-284-covid-19-and-vawg.pdf; Alina Potts (2020), Pandemics in Crisis – Affected Settings: Ensuring Women & Girls Are Not Forgotten, George Washington University Global Women's Institute, https://giwps.georgetown.edu/pandemics-in-crisis-affected-settings/; IASC (2020) Interim Technical Note: Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) during COVID-19 Response - Version 1.0, https://interagencystandingcommittee.org/other/interim-technical-note-protection-sexual-exploitation-and-abuse-psea-during-covid-19-response
[2] Kapur, N. (2020) Gender Analysis: Prevention and Response to EVD in DRC.
[3] Il s'agit notamment de : Les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels, Les normes opérationnelles minimales de l'IASC sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, Les normes humanitaires fondamentales sur la qualité et la responsabilité et Les recommandations du CAD sur l'élimination des abus, de l'exploitation et du harcèlement sexuels dans la coopération au développement et l'aide humanitaire
[4] IASC (2020) Interim Technical Note : Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) during COVID-19 Response - Version 1.0, https://interagencystandingcommittee.org/other/interim-technical-note-protection-sexual-exploitation-and-abuse-psea-during-covid-19-response
[5] IASC (2020) Interim Technical Note : Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) during COVID-19 Response - Version 1.0, https://interagencystandingcommittee.org/other/interim-technical-note-protection-sexual-exploitation-and-abuse-psea-during-covid-19-response

[6] Fraser, E. (2020) Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls, VAWG Helpdesk Research Report No. 284. Londres, Royaume-Uni : VAWG Helpdesk http://www.sddirect.org.uk/media/1881/vawg-helpdesk-284-covid-19-and-vawg.pdf

[7] Référence : Défi de l'éducation des filles (2020) Sauvegarde, protection et COVID-19 Note d'orientation pour les projets - 2nd Edition, https://dfid-gec-api.s3.amazonaws.com/production/assets/34/Safeguarding_and_COVID-19_Partner_Guidance_April_2020.pdf

[8] IASC (2020) Interim Technical Note : Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) during COVID-19 Response - Version 1.0, https://interagencystandingcommittee.org/other/interim-technical-note-protection-sexual-exploitation-and-abuse-psea-during-covid-19-response ; L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020) Technical Note : Protection of Children during the Coronavirus Pandemic - Version 1.0, https://www.unicef.org/media/65991/file/Technical%20note:%20Protection%20of%20children%20during%20the%20coronavirus%20disease %202019 %20(COVID-19) %20pandemic.pdf

[9] Palladium (2019) Réponse à l'enquête de la Commission du développement international sur le travail du DFID (Ministère britannique du développement international) sur le handicap, http://data.parliament.uk/writtenevidence/committeeevidence.svc/evidencedocument/international-development-committee/dfids-work-on-disability/written/96834.html ; DFID (Ministère britannique du développement international) (2018) Exploitation sexuelle, abus et harcèlement dans le secteur de l'aide internationale : Voix des victimes et des survivants : Principaux résultats d'un exercice d'écoute dirigé par le DFID (Ministère britannique du développement international), https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/749741/Listening-Exercise1.pdf

[10] Schauerhammer, V (2018) Reporting Complaint Mechanisms, Barriers to Reporting and Support in the Aid Sector for Sexual Abuse, Exploitation and Harassment, VAWG Helpdesk Research Report No.207. Londres. ROYAUME-UNI : VAWG Helpdesk https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5c59799fed915d045f3778a4/VAWG_Helpdesk_Report_207_Reporting_mechanisms_SEAH.pdf

[11] Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (2020) COVID-19 : Inclusive Programming - Ensuring Assistance and Protection Addresses the Needs of Marginalized and At-Risk People, Comité international de la Croix-Rouge, https://reliefweb.int/report/world/covid-19-inclusive-programming-ensuring-assistance-and-protection-addresses-needs

[12] Yaker, R. (2020) Securing the Safety and Wellbeing of Women Frontline Healthcare Workers in the COVID-19 Response, GBV AoR Helpdesk, http://www.sddirect.org.uk/media/1896/202003-securing-safety-and-wellbeing-of-women-frontline-healthcare-workers-covid-19_final_version.pdf

[13] IASC (2020) Interim Technical Note : Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) during COVID-19 Response - Version 1.0, https://interagencystandingcommittee.org/other/interim-technical-note-protection-sexual-exploitation-and-abuse-psea-during-covid-19-response

[14] Il peut s'agir des sous-groupes de la VBG ou de la protection de l'enfance lorsque ceux-ci sont opérationnels ou de tout autre mécanisme de coordination pertinent lié à la VBG et à la protection de l'enfance dans d'autres contextes.